

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **TRA 008-6075/19/BM**

#### **■ Approbation d'une convention de financement avec l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône, relative aux études opérationnelles et travaux d'aménagement de voies réservées aux transports en commun sur les Axes autoroutiers A7, A51, A50, A502**

#### **MET 19/11381/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans la continuité du programme d'aménagement de voies réservées aux Transports en Commun sur les corridors autoroutiers (VRTC), préalable nécessaire au déploiement du REM (Réseau Express Métropolitain), pour une efficacité optimale de ce réseau en terme de fiabilité et gain en temps de parcours, il y a lieu de poursuivre le programme des études et des travaux sur 2019/2020, avec les opérations suivantes:

Le programme des études et travaux proposé dans cette période est le suivant :

Pour des études opérationnelles:

- Études sur l'A7 de l'aval du convergent A7/A51 jusqu'aux Arnavaux (dans les 2 sens de circulation).
- Études sur l'A50 entre l'échangeur de Florian et la terminaison de l'A50 (A502) (dans les 2 sens de circulation).

Pour des études opérationnelles suivies des travaux:

- Études et travaux sur l'A51 (sens vers Marseille) en prolongement amont des aménagements actuels de Plan de Campagne.

Signé le 20 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

- Études et travaux sur l'A7 (sens vers Marseille), depuis la sortie A7/A517 jusqu'à l'aval du convergent A7/A51.
- Études et travaux sur l'A502 (sens vers Aubagne) entre l'accès depuis l'A50 et la terminaison de l'A502 (vers la zone d'activité des Paluds).
- Travaux sur l'A7 entre St-Charles et les Arnavaux (dans les 2 sens de circulation).

La convention ci annexée définit les modalités de la participation financière de l'Etat, de la Région sud Provence Alpes Côte d'Azur, du département des Bouches-du-Rhône et de la Métropole, ces dépenses s'inscrivant dans le budget alloué au CPER 2015/2020 pour un montant total de 30M d'euros.

Le montant estimé des études et des travaux s'élèvent à 6 090 000 €, se décomposant en 250 000 € pour les études et 5 840 000 € pour les travaux, suivant la clé de répartition suivante:

Financeurs	Etude Convergent A7/A51 Arnavaux	Etude A50 Florian A50	Etude et Travaux A51 Plan de Campagne	Etude et travaux A7/A517 Convergent	Etude et Travaux A50 A502	Etudes et Travaux A7 entrée de Marseille	Total	Part
État	37 500 €	25 000 €	110 000 €	520 000 €	80 000. €	750 000 €	1 522 500. €	25 %
Région	37 500 €	25 000 €	110 000 €	520 000 €	80 000. €	750 000 €	1 522 500. €	25 %
Département	37 500 €	25 000 €	110 000 €	520 000 €	80 000. €	750 000 €	1 522 500. €	25 %
Métropole	37 500 €	25 000 €	110 000 €	520 000 €	80 000. €	750 000 €	1 522 500. €	25 %
<b>Total</b>	<b>150 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>440 000 €</b>	<b>2 080 000 €</b>	<b>320 000. €</b>	<b>3 000 000 €</b>	<b>6 090 000. €</b>	<b>100%</b>

Les études et travaux seront finalisés courant 2020.

Le comité de pilotage des voies réservées aux Transport en Commun, présidé par le Préfet de Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur est le garant de la mise en oeuvre de la présente convention. Ce comité se réunit au moins une fois par an à l'initiative du préfet et a pour tâche principale de veiller au planning général de l'opération et à la situation financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°TRA001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole, du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine

Signé le 20 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention de financement ci-jointe conclue entre l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence relative aux études opérationnelles et travaux d'aménagement de voies réservées aux transports en commun, pour un montant global prévisionnel de 6 090 000 euros, dont 1 522 500 euros à charge de la Métropole.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

**Article 3:**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence opération n° 2019002400 rattachée au Programme 07 code AP 190073BP Sous politique A420 – Chapitre 45 – Nature 4581.

Les recettes seront constatées au budget principal de la métropole Aix Marseille Provence Nature : 1311 – 1312 – 1313.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM